



A Mesdames et Messieurs les Présidents des Sociétés Hippiques, de Clubs et Associations du Pas de Calais,

Le 06 Décembre 2022

Madame, Monsieur

Le CDTE, Comité Départemental d'équitation de Tourisme Equestre, publie en début d'année le calendrier de ses manifestations d'extérieur.

Il est diffusé à tous les membres du CDTE et le sera à toutes les sociétés du Pas de Calais et à leurs membres « Fléchés T E ». Il figure également sur notre site Internet <http://cdte62.ffe.com> ainsi que celui de la région (CRTE) www.crethautsdefrance.com

Nous vous proposons donc d'inscrire le programme de vos activités d'extérieur : rallyes, promenades, enseignement, etc., dans la mesure où vous acceptez des cavaliers extérieurs à votre club.

Vis-à-vis des assurances, le terme de rallye équestre n'est pas assimilable à une compétition, contrairement à, par exemple, rallye automobile.

Pour une aide pratique, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous fournir un kit de rallye (cordes d'attache, une tente de réception...). Les délégués locaux représentant le CDTE sur le terrain pourront également vous aider concernant votre parcours voir l'organisation de votre manifestation.

Sur le plan financier, le CDTE a l'habitude de subventionner les manifestations à hauteur de 150 € pour une manifestation, à la condition de :

- *Figurer au calendrier du CDTE.*
- *De s'agir, pour les rallyes, d'un vrai rassemblement de divers cavaliers et non d'une simple promenade de club. Une charte des rallyes est à votre disposition. Il y est notamment rappelé qu'un « rallye » ne nécessite pas d'accompagnateur, le circuit devant être balisé et/ou sur carte. La participation aux frais doit être comprise dans un esprit « associatif », puisqu'elle est subventionnée par le CDTE. Ce serait différent si d'autres prestations étaient incluses (accompagnement, location d'une monture).*
- *Communiquer au CDTE le compte rendu de la manifestation et pour les rallyes de son itinéraire. Envoyer si possible des photos pour alimenter le site Internet*
- *Que la structure organisatrice soit affiliée à la FFE et délivre des licences fléchées Tourisme ou que l'organisateur soit licencié « Tourisme Equestre ».*
- *Que la manifestation soit couverte par une assurance « organisateur de manifestations » avec accès voie publique*

Il est bien évident que les subventions provenant du Conseil Départemental et du CDOS ne peuvent être redistribuées que si elles nous sont accordées.

Note :

- Certaines dates sont déjà fixées. Il est naturellement possible de programmer d'autres manifestations à ces dates, surtout si elles sont géographiquement éloignées, mais dans la mesure du possible, il vaut mieux éviter les « doublons ». Vous trouverez au verso un calendrier des dates déjà prévues et, ci-joint, un bulletin à nous renvoyer dès que possible et surtout avant le **15 Décembre 2022**.
- Site Internet. <http://cdte62.ffe.com> et www.crethautsdefrance.com semblent bien fonctionner. Nous y indiquons les détails des manifestations, reproduisons les invitations et communiquons les événements non prévus. Cependant il est toujours possible de les rendre plus complets et nous vous remercions de penser à nous communiquer vos informations, non seulement pour ces pages de "prévisions" mais aussi pour les pages "comptes-rendus" et "photos". Plus il y aura de photos, plus les sites seront agréables. Merci.

Bien amicalement, Le CDTE 62

Quelques dates de manifestations prévues en 2023

(Les manifestations précédées d'un « * » sont organisées par des structures affiliées à la Fédération)

***D12 Mars 2023**: Formation au secourisme Equin (Poney club de Marck : Ph Gheeraert)

***S18 Mars 2023** : Opération Nature Propre (UEH : D. Van Niekerk)

***D19 Mars 2023**: Formation à la topographie et orientation (Poney club de Marck : Ph Gheeraert)

D 07 Mai 2023 : Rallye à Audincthun (Demarthe)

D 14 Mai 2023 : Rallye à Bayenghem les Seninghem (JF Denecque)

***D 18 Juin2023** : Rallye à Desvres (Cavaliers des Terres d'Opale : M. Accarie)

***Ma 11 au S15 Juillet 2023** : Rando des Côtes d'Ecottes réservée aux 7/13 ans agréée DDJS (Poney club de Marck : Ph Gheeraert)

S15 Juillet 2023 : Passage Galops de Pleine Nature (Poney club de Marck : Ph Gheeraert)

D 03 Septembre 2023 : Rallye l'Aa Rentrée à Lumbres (Equi-Lumbres : G.Picault)

***D 10 Septembre 2023** : Rallye à Hesdin (UEH : D. Van Niekerk)

***D 08 Octobre 2023** : Rallye à Olhain (CDTE 62 : J.P. Debreu)

D 08 Octobre 2023 Passage Galops de Pleine Nature à Olhain (Ph Gheeraert)